

## FEUILLE D'ENGAGEMENT à retourner au CLUB

ADHERENT	ACTIVITE			
Nom:	□ Judo			
Prénom :			Photo	
Date de Naissance :	Ceinture Actuelle Couleur :			
POUR LES MINEURS : Coordonnées du/des responsable(s) de l'enfant				
NOM (1):	NOM (2) :			
PRÉNOM (1) :		PRÉNOM (2):	2) :	
dresse (1) (si différente de celle de l'enfant) :		Adresse (2) (si différente de celle de l'enfant) :		
Portable (1):		Portable (2):		
Tél Fixe (1):		Tél Fixe (2):		
MAIL 1 OBLIGATOIRE : Merci de rédiger de façon lisible.		MAIL 2 OBLIGATOIRE : Merci de rédiger de façon lisible.		
Personne à prévenir en cas d'accident SI différente du/des responsable(s) de l'enfant				
NOM: PRÉNOM:				
Adresse :				
Portable :		Tél Fixe :		
POUR LES ADULTES				
I				
Infos sur l'adhérent(e) : Portable :		Personne à prévenir si besoin NOM :	•	
Tél Fixe :		PRÉNOM:		
Adresse :		Portable :		
MAIL OBLIGATOIRE : Merci de rédiger de façon lisible.				
Droit à l'image: En signant, j'autorise le DOJO DE LA FORET DU MESNIL à filmer et photographier mon image (photo) ou celle de mes enfants dans le cadre exclusif des activités et manifestations au cours de la saison sportive en cours, et, à reproduire, diffuser ou publier les images et noms dans les journaux, sur le site Internet du Club et supports nécessaires à faire connaître le Club.  J'autorise  Je n'autorise pas   J'autorise, en outre, le(s) professeur(s) à prendre toute mesure nécessaire en cas d'accident, que ce soit lors des entraînements ou lors de déplacements dans le cadre de tournois, de compétitions ou de stages.				

## Pour tous les adhérents et les parents d'enfants pratiquant au DOJO DE LA FORET DU MESNIL

- Le Club n'engage pas sa responsabilité sur la perte, le vol ou la détérioration d'objets de valeur apportés par l'adhérent dans l'enceinte du Club.
- Le Club dégage toute responsabilité quant aux dommages subis ou causés par les personnes non inscrites aux cours et accompagnant l'adhérent dans l'enceinte du Club. Ces personnes demeurent sous la responsabilité exclusive de l'adhérent ou de l'adulte accompagnant un enfant à son cours.

Le Club n'engage sa responsabilité qu'à partir du moment où l'enfant a été confié à son professeur par le parent ou l'adulte accompagnant. Elle cesse dès la fin du cours.

L'adhérent ainsi que les parents d'enfants pratiquant au Club s'engagent à respecter le règlement intérieur.

## Mode de règlement choisi(cocher votre choix)

Signatures obligatoires

(Précédées de la mention "lu et approuvé")

- o Règlement comptant
- o Règlement 2 fois

**IMPORTANT** 

- o Règlement 3 fois
- o Règlement espèce